

PCAET COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE

Observations du public



ELAN

Communauté de communes
Elan Limousin Avenir Nature

Avant-propos

RAPPEL DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE :

Un premier projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) a été validé à l'échelle de la Communauté de Communes ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE par délibération n°2020/010 en date du 13 février 2020.

Ce premier projet comprend :

- Un diagnostic climat-air-énergie du territoire,
- La stratégie 2020-2026 du PCAET,
- Le plan d'action 2020-2026,
- Le rapport sur les incidences environnementales du PCAET.

OBSERVATIONS DU PUBLIC :

Conformément à l'article L123-19 du code de l'environnement, une consultation du public par voie électronique a été organisée du 16 juillet 2021 au 15 septembre 2021. Deux remarques ont été formulées.

Un avis de consultation public a été affiché le 01 juillet 2021 au siège de la Communauté de Communes, mis en ligne sur le site internet et envoyé pour information aux communes de la Communauté de Communes.

Les documents ont été mis en ligne sur le site internet : <https://www.elan87.fr/> . Il était possible d'envoyer des avis à l'adresse e-mail suivante : pcaet@elan87.fr et par voie postale, à l'adresse : 13 Rue Gay-Lussac 87240 AMBAZAC.

Les documents ont été mis à disposition du public au siège de la Communauté de Communes ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE 13, Rue Gay-Lussac 87240 AMBAZAC en version papier : du lundi au vendredi de 9H à 12H et de 13H30 à 17H

LES DOCUMENTS FOURNIS :

Les documents suivants étaient mis à disposition :

- Le diagnostic, la stratégie et le plan d'action du PCAET
- Le rapport sur les incidences environnementales
L'Avis de l'autorité environnementale
- L'Avis de l'Etat

Prise en compte de l'avis du public

2 avis sur le projet de PCAET ont été formulés par mail.

L'ensemble de ces avis est repris ci-dessous par thématique abordée. Si plusieurs thématiques étaient abordées dans le même avis, il a parfois été scindé pour faciliter la lecture et la réponse apportée.

THEMATIQUE	OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS	PARTIE MODIFIEE	REPONSE
3.1 Les objectifs stratégiques	<p>Une société spécialisée dans les énergies renouvelables fait remarquer que le diagnostic réalisé utilise le SRCAE qui est un document obsolète dont le détail des zones favorables à l'énergie éolienne n'est pas assez fin pour un travail précis à l'échelle de l'EPCI.</p> <p>La méthodologie appliquée pour estimer le potentiel éolien n'est pas cohérente et sous-estime les possibilités.</p> <p>La comparaison avec le territoire du pays Ternois, plat et à faible végétation, n'est pas pertinente tant les zones étudiées sont différentes.</p> <p>Les modèles d'éoliennes qui y sont installés ont plus de 10 ans et ne correspondent pas aux puissances actuelles. Le chiffre utilisé de 0,014 MW par hectare disponible ne peut être utilisé avec cette approche biaisée. Cette méthodologie est donc inopérante et non adaptée au territoire.</p> <p>Chaque projet éolien doit être étudié au cas par cas et adapté au contexte des sites.</p> <p>Dans le diagnostic, les zones évoquées ne sont pas détaillées mais le potentiel en nombre de mât, 8 à 10, est sous-estimé. De plus, la puissance par mât pour des projets récents est plutôt de 4 MW par machine, voire plus, soit 40 MW pour 10 mâts, plutôt que les 23 MW affichés.</p>	Aucune	<p>Le SRCAE Limousin et la LTECV étant les documents exécutoires au moment de l'élaboration du PCAET, la CC a choisi de se référer à ceux-ci.</p> <p>Toutefois, la CC prévoit de repositionner cette ambition par rapport aux objectifs de la loi du 8 novembre 2019 énergie-climat et par rapport au SRADDET, lors de la révision du PCAET.</p> <p>Concernant le potentiel théorique et l'évaluation du potentiel maximal, l'EPCI note ces remarques. Dans tous les cas, chaque projet éolien sera étudié au cas par cas, comme l'indique la société.</p> <p>Concernant les objectifs, l'EPCI prévoit de repositionner également ses ambitions à ce sujet. Toutefois, comme indiqué, certains projets sont à l'instruction et de nombreux projets n'ont pas abouti.</p>

	<p>L'ambition du PCAET sur l'éolien est négligeable puisque le nombre de mâts potentiel correspond aux projets déjà autorisés et en instruction.</p> <p>Actuellement, le territoire compte un projet autorisé à Laurière (4 éoliennes pour 12 MW), un projet en instruction (5 éoliennes pour 25 MW, porté par Eolise) et un projet refusé de 4 éoliennes pour une puissance de 14,4 MW, à Bersac-sur-Rivalier.</p> <p>Pour information le projet de Folles Fromental comporte 5 éoliennes pour 25 MW et une production estimée à 55 GWh. A lui seul, ce projet atteint les objectifs du PCAET à l'horizon de 2050.</p> <p>L'objectif des 84 GWh peut aisément être réhaussé.</p> <p>Selon notre travail de prospection sur le territoire il existe d'autres zones potentielles pour l'éolien dont certaines limitrophes de l'EPCI.</p> <p>Les ambitions du PCAET concernant l'éolien peuvent donc être raisonnablement revues à la hausse sans pour autant mobiliser toutes ces zones.</p> <p>Un potentiel d'une vingtaine de mâts soit environ 80 MW pour 175 GWh nous semble adapté au territoire.</p> <p>Le territoire de la communauté de communes du Ternois pris en exemple dans le diagnostic compte 77 éoliennes sur 634 km². Avec une vingtaine de mâts sur 612 km² la communauté de communes Elan afficherait donc, à terme, une densité 4 fois plus faible ce qui est loin d'atteindre un seuil de saturation.</p> <p>Comme le précise le document « Stratégie de l'État pour le développement des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine » mise à jour en mai 2021 : « Chaque source énergétique renouvelable pour laquelle les territoires disposent d'un potentiel doit être investie ». Ce qui est également confirmé par</p>		
--	---	--	--

	l'axe stratégique OS.1 du PCAET « éolien : développer les projets sur les zones productibles. »		
6. Les observations thématiques : Développement des énergies renouvelables et de récupération	Une société spécialisée dans les énergies renouvelables s'interroge sur la pertinence de faire remonter l'information concernant un projet en réflexion de parc photovoltaïque sur la commune de Saint Jouvent et l'éventuelle mise à jour des projets sur le territoire.	Aucune	L'EPCI prend en compte cette information. Le référent PCAET de la commune de Saint Jouvent a communiqué sur ce projet et informera l'EPCI des évolutions. Les fiches action ne détaillent pas les projets par communes mais avec un objectif global sur le territoire. C'est pourquoi il n'est pas fait mention du projet sur la commune de Saint-Jouvent.
	Une société spécialisée dans les énergies renouvelables préconise un travail avec un propriétaire privé qui possède de nombreux sites miniers sur le territoire de l'EPCI pour les dédier aux projets photovoltaïques.	Aucune	L'EPCI travaille déjà avec ce propriétaire dans d'autres cadres et ne manque pas de discuter des évolutions possibles de ces anciens sites miniers.
	Une société spécialisée dans les énergies renouvelables fait remarquer que concernant le raccordement électrique, le diagnostic relève avec pertinence la nécessité de disposer des infrastructures électriques nécessaires pour accueillir les parcs éoliens et les parcs photovoltaïques au sol de taille importante. Sur ce point, le S3REnr de Nouvelle-Aquitaine validé en février 2021 est rassurant. Les trois postes du territoire ou limitrophes (Ville-sous-Grange, Juniat et Peyrilhac) disposent d'une capacité mobilisable cumulée de 131 MW. Il est également possible d'utiliser des solutions de raccordement alternatives en se connectant directement au réseau électrique THT permettant de	Aucune	L'EPCI note cette information.

	dégager plusieurs dizaines de MW complémentaires. Au terme du S3Renr en 2030, la puissance de raccordement disponible sur le territoire sera donc excédentaire par rapport aux potentiels ENR électrique.		
	Une société spécialisée dans les énergies renouvelables fait remarquer que concernant le financement et la gouvernance partagée des projets d'énergies renouvelables, les fiches action ENR 2.0 et 3.0 encourage les systèmes de financement participatif et/ou l'entrée au capital de l'EPCI ou de la SEM Elina. Ils espèrent que ces fiches actions permettront de concrétiser leurs démarches qui s'inscrivent dans la volonté territoriale.	Aucune	Les fiches ENR 2.0 et 3.0 ont en effet été construites en ce sens.

Avis du public

Avis déposé le 23/08/2021 par mail

« Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation du public que vous organisez au sujet du PCAET, nous signalons simplement qu'un projet de parc photovoltaïque sur la commune de Saint Jouvent est en réflexion, pour laquelle une délibération favorable, Communale et Intercommunale ont déjà été reçues.

Compte tenu de production d'énergie renouvelable envisagée dans le cadre de ce projet, nous nous interrogeons sur la pertinence, non pas d'inscrire ce projet dans le PCAET, mais de remonter cette information pour l'éventuelle mise à jour des projets sur le territoire.

Pour échanger,

Merci de votre considération.

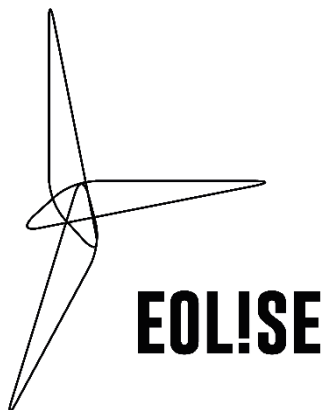
Salutations,

Gauthier FANONNEL

EQUINOXES SAS
OXYNERGIE SAS
06 83 50 10 75
equinoxe.gf@gmail.com

16 bis rue Philippe de Lassalle, 69004 Lyon
www.oxynergie.fr »

Avis déposé par mail le 15/09/2021



Monsieur le Président
Communauté de communes ELAN
13 rue Gay Lussac
87 240 Ambazac

Chasseneuil-du-Poitou, le 15/09/2021

Objet : Contribution au PCAET Elan Limousin Avenir Nature

Monsieur le Président,

En tant que professionnel des énergies renouvelables, nous souhaitons apporter notre contribution dans le cadre de la consultation publique au PCAET. Nous développons des projets photovoltaïques et éoliens sur le territoire de l'EPCI, en concertation avec les communes volontaires ainsi que la SEM Elina avec qui nous avons démarré un partenariat sur un projet à Compreignac. La société Eolise localisée en Vienne, connaît bien le potentiel ENR du territoire sur lequel nous travaillons depuis 2016.

Energie photovoltaïque

Nous partageons le diagnostic qui priorise l'installation sur des sites miniers, des friches industriels et des toitures. Toutefois selon notre travail de prospection le nombre de site disponible est limité pour les installations au sol. Une part des anciennes mines, surtout d'uranium, présentent des contraintes techniques, topographiques et environnementales. Il est primordial pour les élus de travailler avec Orano, propriétaire privé principal, pour dédier ces zones aux projets photovoltaïques.

Nous avons recensé un total de 39 MWc de projets en instruction. Eolise développe un projet sur l'ancienne carrière de Peny à Compreignac avec la commune et la SEM Elina. Ce projet sera déposé en instruction en 2022 pour une puissance de 3,75 MWc.

Energie éolienne

Le diagnostic réalisé utilise le SRCAE qui est, comme rappelé, un document obsolète dont le détail des zones favorables n'est pas assez fin pour un travail précis à l'échelle de l'EPCI. La méthodologie appliquée pour estimer le potentiel éolien n'est pas cohérente et sous-estime les possibilités. La comparaison avec le territoire du pays Ternois, plat et à faible végétation, n'est pas pertinente tant les zones étudiées sont différentes. Les modèles d'éoliennes qui y sont installés ont plus de 10 ans et ne correspondent pas aux puissances actuelles. Le chiffre utilisé de 0,014 MW par hectare disponible ne peut être utilisé avec cette approche biaisée. Cette méthodologie est donc inopérante et non adaptée au territoire. Chaque projet éolien doit être étudié au cas par cas et adapté au contexte des sites.

Dans le diagnostic, les zones évoquées ne sont pas détaillées mais le potentiel en nombre de mât, 8 à 10, est sous-estimé. De plus, la puissance par mât pour des projets récents est plutôt de 4 MW par machine, voire plus, soit 40 MW pour 10 mâts, plutôt que les 23 MW affichés.

L'ambition du PCAET sur l'éolien est négligeable puisque le nombre de mât potentiel correspond aux projets déjà autorisés et en instruction. Actuellement, le territoire compte un projet autorisé à Laurière (4 éoliennes pour 12 MW), un projet en instruction (5 éoliennes pour 25 MW, porté par Eolise) et un projet refusé de 4 éoliennes pour une puissance de 14,4 MW, à Bersac-sur-Rivalier.

Pour information le projet de Folles Fromental comporte 5 éoliennes pour 25 MW et une production estimée à 55 GWh. A lui seule, ce projet atteint les objectifs du PCAET à l'horizon de 2050. L'objectif des 84 GWh peut aisément être réhaussé.

Selon notre travail de prospection sur le territoire il existe d'autres zones potentielles pour l'éolien dont certaines limitrophes de l'EPCI. Les ambitions du PCAET concernant l'éolien peuvent donc être raisonnablement revues à la hausse sans pour autant mobiliser toutes ces zones. Un potentiel d'une vingtaine de mâts soit environ 80 MW pour 175 GWh nous semble adapté au territoire.

Le territoire de la communauté de communes du Ternois pris en exemple dans le diagnostic compte 77 éoliennes sur 634 km². Avec une vingtaine de mâts sur 612 km² la communauté de communes Elan afficherait donc, à terme, une densité 4 fois plus faible ce qui est loin d'atteindre un seuil de saturation.

Comme le précise le document « Stratégie de l'État pour le développement des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine » mise à jour en mai 2021 : « *Chaque source énergétique renouvelable pour laquelle les territoires disposent d'un potentiel doit être investie* ». Ce qui est également confirmé par l'axe stratégique OS.1 du PCAET « éolien : développer les projets sur les zones productibles. »

Raccordement électrique

Le diagnostic relève avec pertinence la nécessité de disposer des infrastructures électriques nécessaires pour accueillir les parcs éoliens et les parcs photovoltaïques au sol de taille importante. Sur ce point, le S3REnr de Nouvelle-Aquitaine validé en février 2021 est rassurant. Les trois postes du territoire ou limitrophes (Ville-sous-Grange, Juniat et Peyrilhac) disposent d'une capacité mobilisable cumulée de 131 MW. Il est également possible d'utiliser des solutions de raccordement alternatives en se connectant directement au réseau électrique THT permettant de dégager plusieurs dizaines de MW complémentaires. Au terme du S3REnr en 2030, la puissance de raccordement disponible sur le territoire sera donc excédentaire par rapport aux potentiels ENR électrique.

Financement et gouvernance partagée des projets d'énergies renouvelables.

Les fiches action ENR 2.0 et 3.0 encourage les systèmes de financement participatif et/ou l'entrée au capital de l'EPCI ou de la SEM Elina. Nous travaillons avec la SEM Elina depuis sa création et le projet photovoltaïque de Compreignac, carrière de Peny, est réalisée en partenariat avec la SEM. Nous avons également un autre projet photovoltaïque sur la carrière Mazeras à Folles. Nous avons proposé à la commune et/ou à la SEM Elina d'entrer au capital d'une future société projet. Nous espérons que ces fiches actions permettront de concrétiser nos démarches qui s'inscrivent dans la volonté territoriale.

La société Eolise se met également à la disposition des élus pour travailler sur la pédagogie nécessaire à la concertation locale avec les élus et les riverains des projets.

Nous vous prions Monsieur le Président de bien vouloir prendre en compte notre contribution et de croire en nos sincères salutations.

Baptiste Wambre
Responsable développement
b.wambre@eolise.fr
07 68 52 60 76

Lucie Sirot
Chef de projets éolien
l.sirot@eolise.fr
07 67 07 07 24